



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE GOUET

Compte rendu de la séance du 16 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le 16 avril, à 20 heures 30, les membres du Conseil communautaire, élus selon les termes de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013, se sont réunis à la Salle des fêtes d'Unverre, sur la convocation, en date du 4 avril 2014, qui leur a été adressée par Monsieur Gérard RESTEGUE, Président sortant, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des Collectivités territoriales applicables en la matière.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Monsieur CALLU Luc et Monsieur CHAUVIN Pierre (Les Autels-Villevillon) ; Monsieur BOUDET Jean-Paul, Monsieur LEGRET Gérard et Madame DERAIS Joëlle (La Bazoche-Gouet) ; Monsieur MASSON Philippe, Monsieur KIBLOFF Marc, Monsieur CAILLARD Patrick, Monsieur PELLETIER Jean-Michel, Madame SARRAZIN Marie-Claude, Madame SALIN Nathalie, Madame RICHE Nathalie et Madame THIRARD Françoise (Brou) ; Monsieur EDMOND Alain et Madame VARNIER Claude (Bullou) ; Monsieur FERRE Joël et Madame de la ROULIERE Anne-Marie (Chapelle-Guillaume) ; Monsieur BLONSKY Thomas et Monsieur DIONNET Jean (Chapelle-Royale) ; Monsieur ANTHOINE Roland et Monsieur HELION Daniel (Dampierre-sous-Brou) ; Madame PISTRE Brigitte et Monsieur HEROIN Xavier (Frazé) ; Monsieur MALZERT François et Monsieur JUMEAU Claude (Gohory) ; Monsieur FOUBERT Alain (Luigny) ; Monsieur PRIEUR Dominique et Monsieur HOUDY Olivier (Mézières-au-Perche) ; Monsieur FAUQUET Joël et Monsieur LAUFRAY Bruno (Montigny-le-Chartif) ; Monsieur MARTIN Patrick et Monsieur CHENEAU François (Mottereau) ; Monsieur NEVEU Didier et HAYE Catherine (Moulhard) ; Monsieur BONVALLET Luc, Monsieur FROGER Marc, Madame PINOS Marie-Dominique (Unverre) ; Monsieur PERRY Bruno, Monsieur LUCAS Pierre, Madame BELNOUE Janie (Yèvres).

Etait absent.

Monsieur RICOUL Michel (Luigny) qui a donné pouvoir à Monsieur FOUBERT.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Gérard RESTEGUE, Président sortant, qui, remercie :

- les membres du Conseil Communautaire présents,
 - Monsieur le Maire d'Unverre pour son accueil.
- Et rappelle la procédure d'installation du Conseil Communautaire

Monsieur RESTEGUE, après appel nominal déclare installer dans leurs fonctions de conseillers communautaires :

Monsieur CALLU Luc et Monsieur CHAUVIN Pierre (Les Autels-Villevillon) ; Monsieur BOUDET Jean-Paul, Monsieur LEGRET Gérard et Madame DERAIS Joëlle (La Bazoche-Gouet) ; Monsieur MASSON Philippe, Monsieur KIBLOFF Marc, Monsieur CAILLARD Patrick, Monsieur Jean-Michel PELLETIER, Madame SARRAZIN Marie-Claude, Madame SALIN Nathalie, Madame RICHE Nathalie et Madame THIRARD Françoise (Brou) ; Monsieur EDMOND Alain et Madame VARNIER Claude (Bullou) ; Monsieur FERRE Joël et Madame de la ROULIERE Anne-Marie (Chapelle-Guillaume) ; Monsieur BLONSKY Thomas et Monsieur DIONNET Jean (Chapelle-Royale) ; Monsieur ANTHOINE Roland et Monsieur HELION Daniel (Dampierre-sous-Brou) ; Madame PISTRE Brigitte et Monsieur HEROIN Xavier (Frazé) ; Monsieur MALZERT François et Monsieur JUMEAU Claude (Gohory) ; Monsieur RICOUL Michel et Monsieur FOUBERT Alain (Luigny) ; Monsieur PRIEUR Dominique et Monsieur HOUDY Olivier (Mézières-au-Perche) ; Monsieur FAUQUET Joël et Monsieur LAUFRAY Bruno (Montigny-le-Chartif) ; Monsieur MARTIN Patrick et Monsieur CHENEAU François (Mottereau) ; Monsieur NEVEU Didier et HAYE Catherine (Moulhard) ; Monsieur BONVALLET Luc et Monsieur FROGER Marc, Madame PINOS Marie-Dominique (Unverre) ; Monsieur PERRY Bruno, Monsieur LUCAS Pierre, Madame BELNOUE Janie (Yèvres).

Madame Anne-Marie de la ROULIERE, doyenne d'âge parmi les conseillers communautaires, préside la suite de cette séance en vue de l'élection du Président (article L.5211-9 du CGCT)

Monsieur Thomas BLONSKY, benjamin de l'Assemblée, est désigné secrétaire de séance.

Madame la Présidente informe l'Assemblée des règles d'élection du Président, prévues aux articles L.5211-2, L.5211-8, L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales : élection au scrutin secret, à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après un appel à candidatures, et la candidature unique proclamée – Monsieur MALZERT François est candidat - il est procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

Election du Président

Premier tour de scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants 40 (Conseillers Communautaires présents + 1 pouvoir)
- nombre de bulletins 41
- bulletin nuls et assimilés 4
- Nombre de voix :
Monsieur MALZERT François : 32

Ne sont pas candidats, mais ont obtenu des voix

- Monsieur MASSON Philippe 2
- Monsieur KIBLOFF Marc 1
- Monsieur PRIEUR Dominique 1
- Madame PISTRE Brigitte 1

Monsieur François MALZERT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été installé. Monsieur François MALZERT déclare accepter exercer cette mission, remercie Monsieur Gérard RESTEGUE, Président sortant, pour la tenue de la mandature précédente, et rappelle son engagement auprès de la Communauté de Communes du Perche-Gouet, de la sollicitation des élus des communes membres pour qu'il soit candidat, et fait part à l'assemblée d'une réunion préparatoire, en présence des maires de la C.D.C., qui a entérinée la composition de la nouvelle équipe,

Fixation du nombre des Vice-présidents de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président précise que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de Vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 20 % de l'effectif de celui-ci.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à la majorité (1 abstention) de porter à 7 le nombre de Vice-présidents de la Communauté de Communes.

Election des Vice-présidents

Sous la présidence de Monsieur François MALZERT, le Conseil Communautaire procède, dans les mêmes formes que pour l'élection du Président, à l'élection des Vice-présidents.

1^{er} Vice-président.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires :

Candidate : Madame Nathalie SALIN

Premier tour de scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants 40
- Nombre de bulletins 41 (dont 1 pouvoir)
- Bulletins nuls et assimilés 8

Madame Nathalie SALIN a obtenu 33 voix.

Madame Nathalie SALIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Vice-présidente et a été installée.

Madame Nathalie SALIN déclare accepter cette mission.

2^e Vice-président.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires :

Candidat : Monsieur Philippe MASSON

Premier tour de scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	40
Nombre de bulletins	41 (dont 1 pouvoir)
Bulletins nuls et assimilés	6

Ont obtenu :

Monsieur Philippe MASSON,	33 voix.
Monsieur NEVEU (non candidat),	1 voix
Monsieur KIBLOFF (non candidat),	1 voix

Monsieur Philippe MASSON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-président et a été installé.

Monsieur Philippe MASSON déclare accepter cette mission.

3^e Vice-président.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires :

Candidat : Monsieur Jean-Paul BOUDET

Premier tour de scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	40
Nombre de bulletins	41 (dont 1 pouvoir)
Bulletins nuls et assimilés	1

Monsieur Jean-Paul BOUDET a obtenu 40 voix.

Monsieur Jean-Paul BOUDET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-président et a été installé.

Monsieur Jean-Paul BOUDET déclare accepter cette mission.

4^e Vice-président.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires :

Candidat : Monsieur Joël FAUQUET

Premier tour de scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	40
Nombre de bulletins	41 (dont 1 pouvoir)
Bulletins nuls et assimilés	8

Ont obtenu :

Monsieur Joël FAUQUET,	25 voix.
Monsieur Luc BONVALLET (non candidat),	2 voix
Monsieur Thomas BLONSKY (non candidat),	4 voix
Monsieur Joël FERRE (non candidat),	2 voix

Monsieur Joël FAUQUET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-président et a été installé.

Monsieur Joël FAUQUET déclare accepter cette mission.

5^e Vice-président.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires :

Candidat : Monsieur Patrick MARTIN

Premier tour de scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	40
Nombre de bulletins	41 (dont 1 pouvoir)
Bulletins nuls et assimilés	3

Ont obtenu :

Monsieur Patrick MARTIN,	30 voix.
Monsieur Thomas BLONSKY (non candidat),	7 voix
Monsieur Bruno PERRY (non candidat),	1 voix

Monsieur Patrick MARTIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-président et a été installé.

Monsieur Patrick MARTIN déclare accepter cette mission.

6^e Vice-président.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires :

Candidate : Brigitte PISTRE

Premier tour de scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	40
Nombre de bulletins	41 (dont 1 pouvoir)

Bulletins nuls et assimilés : 8

Ont obtenu :

Madame Brigitte PISTRE,	29 voix.
Madame Marie-Claude SARRAZIN (non candidate),	1 voix
Monsieur Luc BONVALLET (non candidat),	1 voix
Monsieur Patrick MARTIN (non candidat),	1 voix
Monsieur Joël FERRE (non candidat),	1 voix

Madame Brigitte PISTRE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Vice-présidente et a été installée.

Madame Brigitte PISTRE déclare accepter cette mission.

7^e Vice-président.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires :

Candidats : Monsieur Alain EDMOND et Monsieur Jean-Michel PELLETIER.

Monsieur Jean-Michel PELLETIER sollicite un temps de parole afin d'informer l'Assemblée des raisons de sa décision :

- Expériences diverses en la matière durant la mandature précédente ; participation aux commissions ad-hoc et plus particulièrement celles dédiées à l'environnement et aux préparations des « Randos de la COM'COM ».
- Souhaite une implication encore plus importante et pour cela candidate aux fonctions de 7^e Vice-président.

Premier tour de scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	40
Nombre de bulletins	41 (dont 1 pouvoir)
Bulletins nuls et assimilés	3

Ont obtenu :

Monsieur Alain EDMOND,	24 voix.
Monsieur Jean-Michel PELLETIER,	13 voix
Monsieur François CHENEAU (non candidat),	1 voix

Monsieur Alain EDMOND, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-président et a été installé.

Monsieur Alain EDMOND déclare accepter cette mission.

Composition du Bureau.

Monsieur le Président rappelle que le Bureau de la Communauté de Communes est composé du Président et des Vice-présidents, et éventuellement d'autres membres.

Il souhaite que toutes les communes de la Communauté de Communes du Perche-Gouet soient représentées au sein du Bureau, c'est pourquoi, il propose à l'approbation du Conseil communautaire, sa composition telle que définie ci-après.

Président

Monsieur François MALZERT

Vice-présidents

- 1^{er} – Madame Nathalie SALIN
- 2^e - Monsieur Philippe MASSON
- 3^e - Monsieur Jean-Paul BOUDET
- 4^e - Monsieur Joël FAUQUET
- 5^e - Monsieur Patrick MARTIN
- 6^e - Madame Brigitte PISTRE
- 7^e - Monsieur Alain EDMOND

Membres associés

Monsieur Roland ANTHOINE (Maire de Dampierre-sous-Brou) ; Monsieur Thomas BLONSKY (Maire de Chapelle-Royale) ; Monsieur Luc BONVALLET (Maire d'Unverre) ; Monsieur Luc CALLU (Maire de Les Autels-Villevillon) ; Monsieur Joël FERRE (Maire de Chapelle-Guillaume) ; Monsieur Didier NEVEU (Maire de Moulhard) ; Monsieur Bruno PERRY (Maire d'Yèvres) ; Monsieur Dominique PRIEUR (Maire de Mézières-au-Perche) ; Monsieur Michel RICOUL (Maire de Luigny).

Le Conseil Communautaire, approuve à l'unanimité, la composition du Bureau telle que présentée.

Nombre de commissions

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le nombre de commissions thématiques nécessaires au bon fonctionnement de la Communauté de Communes du Perche-Gouet :

- 7 commissions. A savoir :
- Enfance, Petite Enfance, Jeunesse
 - Finances et Budget
 - Développement Economique
 - Affaires Scolaires-
 - Bâtiments et Travaux
 - Culture/Tourisme/Communication
 - Aménagement de l'Espace et du Cadre de Vie/Environnement

Le Conseil Communautaire approuve, à la majorité (1 voix contre), le nombre de commissions thématiques ainsi que leur dénomination.

Indemnités de fonctions du Président et des Vice-présidents (CGCT article L. 5211-12)

Rappel

Les indemnités de fonction ont pour but de compenser, le cas échéant, les dépenses engagées au cours du mandat par les élus concernés.

Elles ne correspondent ni à un salaire, ni à un traitement, ni à une rémunération.

Leur versement est subordonné à l'exercice effectif de leurs fonctions par les élus concernés » (justification d'une délégation sous forme d'arrêté du Président).

Les bénéficiaires doivent être clairement identifiés, ainsi que les taux retenus.

Monsieur le Président propose, à l'approbation du Conseil Communautaire les taux et les montants d'indemnités suivants :

CDC du Perche-Gouet. Population DGF	Président		Vice-présidents	
	Taux maximal (%) indice 1015)	Indemnité brute (montant en €)	Taux maximal (%) indice 1015)	Indemnité brute (montant en €)
12 000 habitants	48.75	1 853.22	20.63	784.24

Le Conseil Communautaire, décide- sur proposition de Monsieur le Président - un vote à main levée.

L'Assemblée, approuve, à l'unanimité, les taux et les montants des indemnités aux Président et Vice-Présidents, proposés. A savoir :

Président.

Monsieur François MALZERT. Taux maximal : 48.75 % de l'indice 1015, soit 1853.22 € (brut/mensuel).

Vice-présidents.

Madame Nathalie SALIN. Taux maximal : 20.63 % de l'indice 1015, soit 784.24 €

Monsieur Philippe MASSON. Taux maximal : 20.63 % de l'indice 1015, soit 784.24 €

Monsieur Jean-Paul BOUDET. Taux maximal : 20.63 % de l'indice 1015, soit 784.24 €

Monsieur Joël FAUQUET. Taux maximal : 20.63 % de l'indice 1015, soit 784.24 €

Monsieur Patrick MARTIN. Taux maximal : 20.63 % de l'indice 1015, soit 784.24 €

Madame Brigitte PISTRE. Taux maximal : 20.63 % de l'indice 1015, soit 784.24 €

Monsieur Alain EDMOND. Taux maximal : 20.63 % de l'indice 1015, soit 784.24 €

Tour de table

Monsieur MASSON

1) Information sur une arrivée prochaine d'un nombre important de « gens du voyage » sur la commune de Brou et plus particulièrement d'une installation « sauvage » sur les terrains inoccupés de la zone d'activités « Villoseau ».

Souhait d'une réflexion sur la possibilité d'installer des blocs de béton (« coccinelles ») et/ou de creuser des tranchées afin d'en interdire l'accès.

Monsieur MALZERT

Rappel

- la présence récurrente des « gens du voyage » et les plaintes déposées auprès de la gendarmerie au nom de la Communauté de Communes.
- les communes de moins de 5 000 habitants n'ont pas l'obligation de mettre à leur disposition des terrains équipés réservés (un site, non équipé, est disponible sur le territoire de la commune de Brou)
- Prochaine compétence de la Communauté de Communes du Perche-Gouet, à terme.

2) Concert de jazz : vendredi 18 avril 2014.

Monsieur CAILLARD

Souhaite connaître le lieu ou devrait se dérouler le Conseil Communautaire prévu le 28 avril 2014 : Dampierre-sous-Brou.

Madame SALIN

Remercie chaleureusement Madame PROVOT et Monsieur MASSON, Vice-présidents de la commission Petite-Enfance, Enfance, Jeunesse, des mandatures précédentes.

Monsieur FERRE

Souhaite des informations sur les demandes de Fonds de Concours et plus particulièrement sur les critères retenus autres que l'accessibilité.

Madame PISTRE

- Remerciements à ceux qui donnent de leur temps à la Communauté de Communes
- Souhaite être moteur de la culture et du tourisme du territoire de la C.D.C

Monsieur PRIEUR

Souhaite bonne chance à la nouvelle équipe

Monsieur PERRY

Invite l'Assemblée à l'ouverture du restaurant d'Yèvres

Monsieur LUCAS

Rappelle que les bénévoles de l'Office Intercommunal de Tourisme assurent l'ouverture au public en l'absence de l'agent d'accueil

Monsieur BONVALLET

Souligne le pourcentage de « parité » au sein du conseil communautaire : 25 %

Fin de la séance